

COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 11 mai 2021

Le Conseil Municipal de la commune de BELPECH

Légalement convoqué, s'est rassemblé à la salle multi-génération en raison des mesures sanitaires imposées par la pandémie COVID-19, sous la présidence de Monsieur VIDAL Pierre, Maire.

Convocation en date du 5 mai 2021

Présents : VIDAL Pierre, VILESPY Estelle, REMOLA Christophe, BENAZETH Céline, FONTES Frédéric, GAUBERT Raymond, FELIU Joseph, BOUSQUET Noël, CROS Christine, BLANC-MONTERO Nicole, SCIAU Florence, MARIO Jean Christophe, FOURES Jean-Robert, LOUBET Andrine, HOCQUERELLE Alix

Absent excusés :

Procurations :

Mme Estelle VILESPY a été désignée secrétaire de séance.

Ordre du jour

- Approbation procès-verbal réunion du 13 avril 2021
- Achat parcelles Rue du Coin de Genève
- Personnel ouverture de poste

Approbation procès-verbal du 13 avril 2021

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 13 avril 2021 à l'approbation du Conseil Municipal

Vote du Conseil :

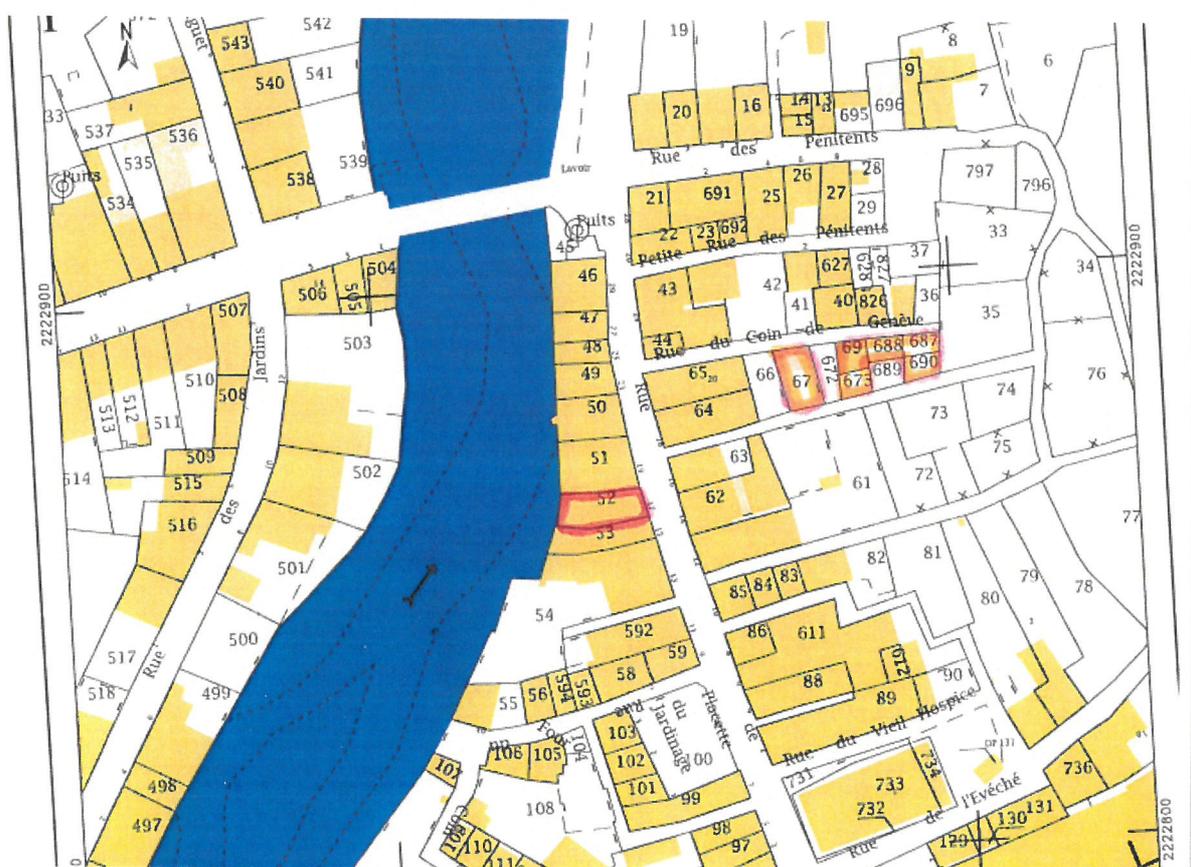
Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 15

Achat parcelles Rue du Coin de Genève

Afin de faciliter le stationnement des véhicules dans le secteur « Pénitents – Coin de Genève » une opportunité se présente pour l'achat de certaines parcelles.



- La SCI 2JS 09 achète les parcelles AY 52, 67, 67, 673, 688, 687, 690
 - ✓ Elle est d'accord pour rétrocéder à la commune de Belpech les parcelles AY 687, 688 et 690 d'une superficie totale de 71 m² pour un prix de 500 €

- Après s'être rendu sur place il serait opportun d'acheter également les parcelles AY 72, 73 et 689
 - ✓ La parcelle AY 73 d'une superficie de 182 m² appartient à Jean Robert FOURES. Il est d'accord pour vendre cette parcelle pour un montant de 2 000 €
 - ✓ La parcelle AY 72 d'une superficie de 128 m² appartient à M. DAYDE. Il est d'accord pour vendre cette parcelle pour un montant de 1 400 €
 - ✓ Reste à contacter le propriétaire de la parcelle AY 689 qui a une superficie de 30 m² afin de savoir s'il est d'accord pour la céder à la commune pour un prix de 330 €.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur ces achats et de l'autoriser à signer tous les documents se rapportant à ce dossier, notamment les actes notariés et les documents de bornage. Les frais notariés et éventuellement de géomètre seront pris en charge par la mairie.

Pour les parcelles AY 687, 688 et 690

Vote du Conseil :

Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 15

Pour la parcelle AY 73, Monsieur FOURES Jean Robert n'a pas pris part au vote

Vote du Conseil :

Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 14

Pour la parcelle AY 72

Vote du Conseil :

Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 15

Pour la parcelle AY 689

Dès que le propriétaire aura pu être contacté, s'il donne son accord pour la vente de cette parcelle au prix proposé le conseil autorise à l'unanimité l'achat

Personnel : ouverture de postes

Afin de concrétiser les futures embauches et de mettre à jour les départs ou les postes non pourvus il faut modifier le tableau des effectifs et ouvrir des postes :

Ouverture :

1 poste d'adjoint technique

1 poste d'adjoint administratif

Il précise qu'en application des articles 3-2 et 3-3 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 ces postes pourront être pourvus par un contractuel.

Fermeture :

1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe

1 poste de rédacteur

1 poste de technicien

Le tableau des effectifs au 1^{er} juillet 2021 est le suivant :

Situation au 1^{er} janvier 2021	Situation au 1^{er} juillet 2021
1 poste de rédacteur principal 1 ^{ère} classe 35 heures	1 poste de rédacteur principal 1 ^{ère} classe 35 heures
2 postes adjoint administratif principal 1 ^{er} classe 35 heures	2 postes adjoint administratif principal 1 ^{er} classe 35 heures
1 Poste d'ATSEM principal 1 ^{er} classe 35 heures	1 Poste d'ATSEM principal 1 ^{er} classe 35 heures
1 Postes d'adjoint technique principal 1 ^{ère} classe 35 h	
5 Postes d'adjoint technique territorial 35 heures	6 Postes d'adjoint technique territorial 35 heures
2 Postes d'adjoint technique territorial principal 2 ^{ème} classe 35 heures	2 Postes d'adjoint technique territorial principal 2 ^{ème} classe 35 heures
1 poste de rédacteur 35 heures	
1 poste d'agent de maitrise principal	1 poste d'agent de maitrise principal
1 poste de technicien	
	1 poste d'adjoint administratif

Vote du Conseil :

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 15

L'ordre du jour étant terminé, Monsieur le Maire lève la séance à 21 heures 30

Le Maire
Pierre VIDAL

